

**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
POUR L'ANNÉE 2019**

AVIS PUBLIC est donné que conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), le Directeur général de la Ville de Paspébiac déposera le rapport financier et le rapport du vérificateur de la Ville de Paspébiac pour l'exercice financier 2019, à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue par Zoom, le lundi 9 novembre 2020 à 19 h.

Donné à Paspébiac, ce 4^e jour du mois de novembre 2020.



Daniel Langlois CPA CMA
Directeur général et greffier